

Monsieur François Hollande Président de la République Palais de l'Elysée, 55 rue du Faubourg Saint-honoré 75008 Paris

Paris, le 29 mars 2016

Monsieur le Président,

A l'approche de votre voyage en Egypte, je souhaiterais attirer votre attention sur la demande que vous adresse l'association internationale représentant les Juifs originaires d'Egypte « Nébi Daniel », et à travers elle, les 15 000 citoyens juifs français qui ont quitté l'Egypte pour rejoindre la France en 1956, après l'expédition du canal de Suez.

Grâce au petit nombre qui était resté en Egypte ainsi qu'à la protection du gouvernement égyptien, la plupart des biens de la communauté juive égyptienne ont miraculeusement survécu jusqu'à aujourd'hui. Mais moins de quinze juifs demeurent aujourd'hui en Egypte et la gestion de ce patrimoine par une direction juive ne sera bientôt plus possible.

Symbole de la diversité culturelle au Moyen-Orient, ce patrimoine doit être restauré et réparé d'urgence afin qu'il soit préservé et mis en libre accès.

Malheureusement, malgré l'accueil chaleureux et une bonne volonté des autorités égyptiennes, il apparaît clairement que l'ostracisme guette quiconque prendrait une initiative favorable dans cette direction, compte tenu d'une méfiance viscérale d'une partie du peuple et de la plupart de ses élites à l'égard des Juifs, voire l'amalgame avec un « sionisme » haï.

Nous sollicitons ainsi l'aide de la France pour que les actions suivantes soient autorisées par le gouvernement Egyptien en conformité avec le droit égyptien :

- 1. La numérisation de toutes les archives juives, en particulier les registres d'état civils et religieux se situant dans les synagogues et la liberté d'accès à cette numérisation.
- 2. La donation à différentes synagogues à travers le monde d'un nombre de Rouleaux de Torah se situant hors du cadre de 100 ans établi par la loi sur les antiquités.
- 3. La restauration des synagogues existantes et des cimetières, en particulier le cimetière de Bassatine du Caire, en facilitant l'accès physiquement et virtuellement.

- 4. L'établissement d'un inventaire complet du patrimoine communautaire restant et d'un plan pour sa préservation.
- 5. La création d'un musée du patrimoine juif égyptien à l'intérieur d'une des synagogues existantes, qui encouragerait le tourisme.

J'espère vivement que vous pourrez appuyer cette requête d'importance pour la sauvegarde du patrimoine historique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Roger Cukierman

Président